

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 35 (1937)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : rapport du comité central sur
l'activité de la société durant l'année 1936

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Bl. 80, Heiden*
- Bl. 82, Rheinegg*, Viel Bachtobelwaldung; im übrigen sind die Waldgrenzen oft komplizierter als das Terrain.
- Bl. 99, Mümliswil*,
- Bl. 97, Bretzwil*: Rechts unten namentlich die N- und NW-Halden bewaldet.
- Bl. 146, Hölstein*: Es sind u. a. auch Sonnenseiten bewaldet, so z. B. der Gemeindewald Dietgen. Interessant sind folgende 3 Waldstücke: 1. bei Sörzach (zwischen Titterlen und Niederdorf) am Höschgrütsch: 420 m lang, max. 110 m breit mit 31 Ecken, Inhalt ca. 3.5 ha. 2. im Rotloch, 360 m lang, max. 160 m breit, mit 21 Ecken, 2.5 ha groß. 3. im Schwangen (Bennwil) 860 m lang, 640 m größte Breite, mit 61 Ecken, 17.7 ha groß.
- Bl. 147, Läuelfingen*: Bei Mapprach, Zeglingen (in Gründen) ein Stück Wald 450 m lang, max. 120 m breit, mit 15 Ecken, 3.1 ha groß.
- Bl. 150, Aarau*: In Kienberg, Leimgruben ein Stück Wald 560 m lang, max. 260 m breit, mit 29 Ecken, 6.5 ha groß.
- Bl. 155, Rohrdorf*: In Unter-Schönenberg (Bergdietikon) ein Waldstück, 900 m lang, ca. 400 m (max.) breit, 16.5 ha, mit 90 Ecken.
- Bl. 157, Bremgarten*: Eggenwil (Hohfohr); ein Stück von 35 ha Wald, 1200 m lang, max. 340 m breit, mit 82 Ecken außen und 4 innern.
- Bl. 160, Birmensdorf*: Im Schür ein Stück Wald, 420 m lang, max. 400 m breit, mit 38 Ecken und nur 5 ha Inhalt.
- Bl. 166, Zofingen*: Im Mühlethal ein Waldstück in S-Kurvenform, 380 m lang, max. 190 m breit, mit 29 Ecken und 2.8 ha Fläche.
- Bl. 180, Ursenbach*: Lünisbergweid ein Wald 700 m lang, max. 440 m breit, mit 32 Ecken und nur 9 ha Fläche.

Man könnte noch eine Menge ähnlicher Beispiele aufzählen. Interessenten können das an ihnen bekannten Orten selbst tun.

Natürlich wird es sich bei den genannten Beispielen nicht um einzelne Grundstücke handeln, sondern um je einen ganzen Komplex von solchen, was ja im Maßstab 1 : 25 000 nicht ersichtlich sein kann. Immerhin lassen diese Formen nicht auf ideale Zustände schließen und sind als Ganzes für das umgebende Kulturland ungünstig und verbesserungsfähig.

Société suisse des Géomètres.

Rapport du Comité central sur l'activité de la Société durant l'année 1936.

1. Généralités.

La diminution des versements dans le fonds des mensurations, a provoqué une augmentation sensible du chômage dans la profession du géomètre.

De concert avec les autorités fédérales, le comité central s'est efforcé de chercher tous les moyens de remédier à cette situation.

Les démarches ont été couronnées d'un succès, bien modeste il est

vrai, soit: l'obtention d'une allocation de frs. 140 000 en faveur du fonds des mensurations, prélevés sur les crédits prévus pour le chômage et la crise économique.

Cette somme ne pourra combler des lacunes que d'une façon insuffisante, mais elle fait preuve de l'intérêt que la confédération porte à cette cause.

Un questionnaire envoyé aux géomètres praticiens membres de la société des géomètres ayant trait au degré d'occupation dans la profession, a servi de base à une requête bien documentée, adressée au conseil fédéral et concernant la procuration du travail.

La société a participé par une somme de frs. 3000.- à l'Emprunt fédéral pour la défense nationale.

2. Etat des sociétaires.

En cours de l'exercice écoulé la mort nous a enlevé les membres suivant:

MM. Fluck R., Poschiavo; Jaton A. sen., Morges; Kägi E., Zürich; Naef F., Reiden; Rochat L., Berne; Ott Martin, Kloten.

Nous avons en outre pris connaissance avec regret du décès de Monsieur M. Grossmann, Professeur, dont les rapports avec les géomètres sont connus de tous.

Notre société leur gardera à tous un bon souvenir.

L'état des membres est le suivant:

Nombre des sociétaires à fin 1935	466
Démissions au cours de l'exercice 1936	8
Décès " " " " " "	6
Diminution	14
Admissions	10
Effectif au 31 décembre 1936	462

3. Comité central.

Le comité central n'a tenu qu'une séance durant le dernier exercice. Le protocole de cette dernière a été publié aux pages 93 (texte allemand) et 95 (texte français) de notre journal.

Des délégations ont délibéré sur la question du travail avec la direction fédérale du cadastre et le service topographique fédéral. Plusieurs objets ont été réglés par voie de circulation.

4. Assemblées.

La XXII^e assemblée ordinaire des délégués ayant pour but la préparation de l'assemblée générale a eu lieu le 9 mars 1936 à Berne. (Voir les comptes-rendus à pages 141 et 161 du journal). La 32^{me} assemblée générale de la durée d'un jour s'est tenue le 21 juin 1936 à Bienne.

Cette dernière a été agrémentée par une visite des nouvelles usines d'automobiles de la General Motors. A part les délibérations usuelles, la question du personnel auxiliaire a fait un pas en avant, du fait de l'approbation des directives concernant la formation professionnelle ainsi que du contrat d'apprentissage. Reste encore à discuter l'organisation des cours professionnels intercantonaux.

La question d'une réduction des prix dans les travaux de remaniements parcellaires a été soumise à un examen futur.

5. Journal.

Le journal comprend pour l'année 1936 296 pages de texte et 4 pages pour le titre et la table des matières.

Le nombre des pages conventionnelles est dépassé de 12. Les articles originaux se répartissent sur 170 pages dont 31 en langue française. Le

génie rural occupe 94 pages dont 77 proviennent des cours conférences de Berne. Une somme de Fr. 1200.— a été payée aux différents collaborateurs. Les chambres fédérales ayant biffé pour l'année 1937 la subvention allouée à notre journal, il a été décidé d'adresser un recours aux autorités fédérales.

6. Taxation.

Afin de mettre à l'étude les économies à réaliser dans les travaux de remaniements parcellaires, une assemblée extraordinaire des délégués a eu lieu à Lucerne le 19 décembre 1936. Deux commissions ont été nommées avec les attributions suivantes: La I^{re} commission (Président R. Werffeli) s'occupera des travaux géométriques. La II^{me} commission (Président E. Schärer) étudiera les travaux constructifs. Le protocole des délibérations se trouve dans le numéro de février 1937 du journal.

7. Bibliothèque.

La bibliothèque est logée depuis le mois de juillet 1936 dans les nouvelles archives du bureau des mensurations de la ville de Zurich. (Amtshaus V). Elle est gérée comme auparavant par E. Ruegger ancien géomètre de section du bureau susnommé. Elle a été augmentée par les journaux et revues de 1936. Aucun don ne peut être signalé durant l'exercice écoulé. A l'occasion du transfert de la bibliothèque dans les nouveaux locaux, les collections des journaux et revues ont été soumises à une révision et ont été complétées. Une utilisation plus intense de la bibliothèque de la part des membres est non seulement désirable mais très recommandable.

8. Personnel auxiliaire.

La réglementation de la formation professionnelle du personnel auxiliaire avance à petite pas, les autorités fédérales ne pouvant agir qu'avec le consentement des autorités cantonales. La société a mis au clair les questions concernant l'instruction théorique, le contrat d'apprentissage et a donné par circulaire, les directives pour les examens de fin d'apprentissage. Les cantons se sont prononcés sur l'organisation des cours professionnels intercantonaux. Il est à prévoir qu'avec le concours des associations intéressées, le tout trouvera sa solution dans le courant de l'année 1937.

9. Questions professionnelles.

Tandis qu'en 1931 on se plaignait d'une pénurie de personnel, on se voit aujourd'hui dans l'obligation de prendre des mesures préservatrices contre l'encombrement de la profession. Des pourparlers avec le Président du conseil de l'école polytechnique fédérale et Monsieur le directeur Baltensperger ont mis à l'évidence le danger de la situation, surtout dans un moment où l'on préconise des restrictions dans l'exécution de la mensuration fédérale. Au cours de ces délibérations on a pu constater avec satisfaction qu'en ces endroits compétents on prêtait une grande attention au développement futur des événements. Une communication à la presse commentant la situation du marché du travail mettra en garde contre le choix de la vocation de géomètre.

10. Fédération internationale des géomètres.

Le comité permanent de la Fédération a tenu ses assises en septembre 1936 à Belgrade. Il s'est occupé de l'élaboration d'un dictionnaire technique concernant la profession du géomètre. A l'ordre du jour se trouvait encore des questions concernant le cadastre et les travaux préliminaires pour le congrès de 1938 à Rome. Ensuite de maladie et d'empêchements

majeurs la société suisse des géomètres n'a pas pu se faire représenter à la dite séance.

11. Sections et groupes.

Les relations entre les différents groupes et sections et le comité central ont suivis leur cours normal. La section Bernoise a organisé avec succès un cours conférence sur l'organisation et l'exécution des remaniements parcellaires. L'association des géomètres praticiens a fait paraître sous forme de volume une collection des Prescriptions fédérales concernant la mensuration cadastrale Suisse.

Société suisse des Géomètres.

Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 février 1937 à Olten.

Tous les membres du comité central sont présents ainsi que le rédacteur du journal M. Baeschlin, Professeur. M. Kundert est chargé par intérim de la rédaction du protocole.

Mutations :

Sont admis comme nouveaux membres: MM. Schweizer, Dumas, Capany, Häfeli, Schildli, Bachmann, Pulver, Schommer, Strüby und Hossli.

Sont décédés: MM. Martin Ott, Robert Fluck, Alfr. Jatton, Werner Kägi, Fritz Näf et Louis Rochat.

Démissions: MM. X. Gotax, Arm. Gonvers, John Mermod et H. Pfenninger.

Sont nommés comme membres libres: MM. Eugène Hess, Emile Ruegger et Fritz Bühlmann.

Rapport annuel et comptes pour l'année 1936. Budget 1937.

Le rapport annuel est lu et approuvé.

Le caissier central Kübler rapporte sur les comptes; ces derniers sont adoptés après courte discussion. Au sujet du budget, la section Argovie-Bâle-Soleure présente une proposition tendant sinon à l'abolition temporaire mais à une réduction du 1% au 1/2% des émoluments concernant les taxations. Cette proposition est combattue par plusieurs membres du comité faisant valoir que les contributions provenant des taxations subiront une réduction automatique ensuite de la baisse des adjudications. Les dépenses pour travaux de taxations ne bénéficieront par contre d'aucune réduction, les études sur la simplification des remaniements parcellaires, question intéressant directement les géomètres praticiens, entraînant à beaucoup de frais. Le comité proposera à l'assemblée des délégués de ne pas donner suite à cette proposition.

La subvention fédérale des frs. 700.— pour notre journal n'ayant pas été prévue pour 1937. Le comité est chargé de faire auprès des autorités fédérales des démarches pour l'obtention de la dite subvention. La contribution de la Société suisse du génie rural est également suspendue pour l'année 1937 de sorte qu'une régression sensible se fera sentir dans les recettes: Le budget est adopté. Aucune proposition n'a été faite concernant une réduction des cotisations annuelles.

Assemblée des délégués et assemblée générale pour 1937.

L'assemblée des délégués sera convoquée pour le 1^{er} mai 1937 à Yverdon.